

DÉCISION N°31-2025

Objet : Signature – Convention de partenariat relative à l'étude de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable du nord Franche-Comté

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 2020-28 du 10 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au Président et en cas d'empêchement aux Vice-Présidents ayant reçu délégation d'attributions de passer avec des tiers, publics et privés, toutes conventions nécessaires à l'exercice des missions de la Communauté de Communes du Pays de Maïche, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Vu la note d'enjeux, le dossier de consultation des entreprises et le plan de financement prévisionnel présenté pour l'étude de sécurisation stratégique de l'alimentation en eau potable par le Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté en date du 09 février 2024 ;
- Considérant que la CC du Pays de Maïche est engagée de longue date dans la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques et humides, considérant que cet engagement répond à des enjeux de solidarité territoriale et de développement durable essentiels pour son territoire : pérennisation de l'alimentation en eau potable, régulation hydraulique et adaptation au changement climatique.
- Considérant que le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté est compétent pour mener une réflexion concernant la gestion du bassin hydrographique et de la maîtrise des inondations, et que le projet d'étude s'inscrit dans la prolongation du Contrat local de santé Nord Franche-Comté 2018-2023, lequel visait notamment à développer des actions dédiées permettant d'accompagner les collectivités vers une meilleure prise en compte de la sécurisation de l'alimentation en eau potable tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif.

DÉCIDE

- De signer la convention de partenariat citée en objet avec le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté. Cette convention expirera le 30 juin 2027.
- De verser au Pôle métropolitain, une subvention de 3 000 € maximum pour la réalisation de l'étude stratégique de sécurisation de l'alimentation en eau potable du Nord de la Franche-Comté dont le montant prévisionnel est fixé à 287 620 € HT, selon les modalités ci-dessous :
 - un acompte de 20 %, à réception de la convention dûment signée par les parties,
 - un acompte supplémentaire en 2026, au prorata de l'avancée de l'étude dont le montant total ne pourra être supérieur à 60 % du montant de la dépense prévue,
 - le solde (20%), après transmission de l'étude avant le 30 juin 2027 au plus tard.

Fait à Maïche, le 06/05/2025

Franck VILLEMMAIN
Président



Communauté de communes du Pays de Maïche
24, rue Montalembert 25 120 Maïche